

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025**

Le 24 novembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire.

**Étaient présents :**

M. Thierry BRUN, Mme Monique MORNACCO, Mme Isabelle CORNELOUP, Mme Claudine BARRIE et M. Mohammed NIFA.

**Membres nommés présents :**

Mesdames Armelle COLLINÉAU, Claudine QUERREC, Jocelyne VAYSSIERES et M. Dominique GRANDPIERRE.

**Absente excusée :** Mme Marie-Claude BOISMARTEL.

**Absent :** M. Jean-Bernard LASMARRIGUES.

**ORDRE DU JOUR**

**1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur le Président, et en suivant l'ordre alphabétique des membres, M. Mohammed NIFA est désigné Secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote.

**DÉCISION :** Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal à la majorité (une abstention).

**3. SECOURS D'URGENCE**

Mesdames MORNACCO et CORNELOUP exposent la situation de Madame C., rencontrée le 12 novembre 2025.

**Situation sociale et professionnelle :**

Madame C., âgée de 45 ans, vit seule avec son fils de 20 ans (étudiant boursier en BTS Logistique). Suite à la Covid, elle est reconnue travailleur handicapé (catégorie 2), ce qui limite sa capacité de travail. Anciennement agent hospitalier, elle est actuellement sans emploi malgré une forte volonté de réinsertion et un souhait de s'investir dans le bénévolat auprès des personnes âgées. Elle n'est pas imposable.

**Situation financière :**

Ses ressources sont constituées de sa pension d'invalidité, de l'ASI et des APL (Total recettes : 1 391 €).

Ses charges fixes et dettes (Loyer, énergie, assurances, télécommunications, crédit ménager) s'élèvent à 1 055 €.

Son reste à vivre mensuel est de 336 €.

**Objet de la demande :**

Madame C. sollicite une aide pour régulariser une dette EDF (arriérés et factures courantes) s'élevant à 747,08 €, pour laquelle elle a obtenu un délai jusqu'au 22 novembre.

**DÉCISION :**

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'accorder une aide financière exceptionnelle arrondie à 750,00 € versée directement au fournisseur pour solder la dette EDF.
- D'orienter Madame C. vers l'association Saint-Vincent-de-Paul pour la prise en charge de la dernière échéance de son crédit ménager et l'obtention d'un colis alimentaire étudiant pour son fils.
- D'inviter Madame C. à déposer un CV en mairie, au regard de son intérêt pour l'aide aux personnes âgées.

**4. QUESTIONS DIVERSES****Colis et Repas de Noël des Seniors :**

- Coffrets gourmands : 402 coffrets seront distribués cette année (contre 385 l'an passé). Répartition : 323 / 313.
- Repas de Noël : 87 inscriptions ont été enregistrées.
- SAS Café Chocolats de Neuville : La commande de ballotins (5 chocolats par unité) représente un coût total de 478,80 €.

**Unis Cité** : Recrutement validé de deux nouvelles personnes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 19.

Thierry BRUN

Président du CCAS

Mohammed NIFA

Secrétaire de séance

M. Nifa